Quelles sont les modalités de diffusion de ma thèse ?

Qui décide des modalités de diffusion de ma thèse ?

Avant la soutenance, lors du dépôt de votre fichier de thèse à la BU, vous choisissez les modalités de diffusion de votre thèse. Toutefois, si votre thèse est déclarée **confidentielle** par le jury à l'issue de la soutenance, vos choix de diffusion s'appliqueront **après la période de confidentialité.**

Après la soutenance, le jury a-t-il déclaré ma thèse confidentielle ?

NON

OUI

Ma thèse est **CONFIDENTIELLE**

Les références et le résumé de ma thèse sont accessibles mais pas le texte intégral

A la fin de la confidentialité

Je choisis les modalités de diffusion de ma thèse

Si je souhaite que ma thèse soit consultable

- Sur authentification (log in et mot de passe UPHF)
- Sur authentification pendant un délai que je choisis
- Sur Internet, librement, sans authentification requise

Alors je choisis la diffusion

- EMBARGO ILLIMITE
- EMBARGO LIMITE
- DIFFUSION LIBRE

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

Service Commun de la Documentation
Département d'Appui à la Recherche
theses.scd@uphf.fr
http://www.uphf.fr/SCD/infos-theses

BY NC SA